



Compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2018

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, S. VIGNON, AM. LLOMBARD, JF LACROIX, Y. MOREAU, JM. GARNIER, B. BOURBON, JM. DURDILLY, G. CHARPIN

Absents excusés : R. MAYNARD

Absents : S. KASPRZYK

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2018
 - 2/ Délibération pour approbation du compte administratif
 - 3/ Délibération pour approbation du compte de gestion dressé par la Trésorerie année 2017
 - 4/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2018
 - 5/ Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2018
 - 6/ Délibération pour autorisation de dépôt d'un permis de construire pour l'extension du commerce multi-activités
 - 7/ Délibération pour autorisation de lancement d'un marché public pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités
 - 8/ Délibération pour demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités
 - 9/ Délibération pour demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités
 - 10/ Délibération pour demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'achat d'un logiciel ORPHEE (nouvelle version)
 - 11/ Délibération pour signature d'une convention « Bébé lecteur » avec le département
- Location-gérance de l'Auberge des Sapins.
Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2018

2/ Délibération pour approbation du compte administratif

Les membres du Conseil Municipal de Saint Just d'Avray sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2017, budget principal.

Madame le Maire procède à la lecture du compte administratif par article budgétaire. Considérant la présentation du compte administratif du budget principal 2017 ci-dessous énoncé.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 2016	78 841,50	108 000.00
Recettes de l'exercice 2017	232 275.96	395 233.66
Dépenses de l'exercice 2017	261 489.20	367 218.82
Résultats de l'exercice 2017	- 29 213.24	28 014.84
Résultats de clôture 2017	49 628.26	136 014.85

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2017 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, amené à se prononcer, Madame GALILEI maire, s'étant retirée de la salle des délibérations :

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour approbation du compte de gestion dressé par la Trésorerie année 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2018

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du Syndicat Départemental des Energies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de **16 179,00€** pour l'année 2018.

Elle invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation de la fiscalisation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Madame le Maire propose la fiscalisation totale par le SYDER pour l'année 2018, soit la somme de **16 179,00€** recouvrée directement auprès des contribuables.

Adopté à l'unanimité

A noter, des travaux de mise en conformité sont à prévoir au niveau de l'armoire électrique de la Ternose qui est très vétuste et qui demande à être remise aux normes. Les travaux à prévoir sont assez importants, une partie est enterrée, une torsade est à changer. Le coût est de 16 300 € (12 200 € pour l'éclairage public et 4 100 € pour le génie civil). Le SYDER prévoit un abattement de 23 %, reste à charge pour la commune la somme de 12551,00 €.

Le conseil municipal doit se prononcer pour un éventuel lancement des travaux dans l'immédiat et le paiement en une seule fois ou étalé sur 15ans. Des crédits s'éteignent en 2018, ce qui permettra de dégager une certaine somme.

Mme le Maire propose le lancement des travaux afin de sécuriser l'installation, en échelonnant le paiement sur 15 années.

Avis du conseil municipal : 12 voix exprimées

Avis favorable : 11

Abstention : 1

5/ Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2018

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'impositions pour l'année 2018.

Taxe d'habitation : 4,41

Taxe foncière sur le bâtie : 5,65

Taxe foncière sur le non bâtie : 19,58

La question de l'exonération de la taxe d'habitation est soulevée. Mme le Maire ne dispose pas d'éléments précis pour le moment.

Adopté à 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

6/ Délibération pour autorisation de dépôt d'un permis de construire pour l'extension du commerce multi-activités

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2017 pour la création d'un commerce multi-activités avec le cabinet d'architecture BBZ et explique le projet d'extension du commerce soit 45m² côté terrasse avec une augmentation de surface de l'épicerie (frais, surgelés, fruits, légumes) et une vitrine fleurs. Elle indique le bon fonctionnement du commerce et l'engagement du commerçant dans cette opération.

Elle demande au conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à déposer un permis de construire pour la création d'une extension du commerce multi-activités côté terrasse adossée à la façade ouest, pour y accueillir une surface de vente dans la continuité de l'existant .

Adopté à l'unanimité

7/Délibération pour autorisation de lancement d'un marché public pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer un marché public pour le gros œuvre de l'extension du commerce multi-activités. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Le montant prévisionnel des travaux d'extension se monte à 84 220.00 euros HT.

Adopté à l'unanimité

8/ Délibération pour demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du commerce multi-activités ; elle indique le coût global estimé à 108 933.30 € HT (travaux : 84 220.00 €, frais d'architecte : 8500.00 € et aménagement : 16213.30 €)

Elle propose également le remplacement des 2 chaudières gaz anciennes du cabinet médical situé dans le bâtiment et du logement du commerce par 2 appareils hybrides (pompe à chaleur et condensation) qui permettraient de réaliser des économies d'énergie notables.

Le coût de cette opération est de 17167.40 euros HT

Plan de financement :

Subvention DETR 50 %	63 050.35 euros
Subvention DEPARTEMENT 25 %	31 525.18 euros
Autofinancement communal : 25 %	31 525.18 euros

Coût total des opérations 126 100 .70 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subventions DETR pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités ainsi que des travaux de rénovation énergétique. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

9/ Délibération pour demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités

Elle rappelle au conseil municipal le projet d'extension du commerce multi-activités.

Elle indique que le coût global est estimé à 108 933.30 € HT (travaux 84 220.00 €, frais d'architecte 8500.00 € et aménagement 16213.30 €).

Elle propose également le remplacement des 2 chaudières gaz anciennes du cabinet médical situé dans le bâtiment et du logement du commerce par 2 appareils hybrides (pompe à chaleur et condensation) qui permettraient de réaliser des économies d'énergie notables.

Le coût de cette opération est de 17167.40 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT :

Subvention DETR 50 %	63 050.35 euros
Subvention DEPARTEMENT 25 %	31 525.18 euros
Autofinancement communal 25 %	31 525.18 euros
<hr/>	
Coût total des opérations	126 100 .70 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités ainsi que des travaux de rénovation énergétique. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

10/ Délibération pour demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'achat d'un logiciel ORPHEE (nouvelle version)

Madame le Maire rappelle la convention établie avec la bibliothèque afin de garantir la lecture publique sur la commune. Elle rappelle que la bibliothèque est gérée par des bénévoles.

Afin de proposer un service au plus près des attentes des habitants, il convient de passer à la nouvelle version du logiciel de gestion.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subventions auprès de la DRAC pour l'achat d'un logiciel ORPHEE nouvelle version et pour la formation au logiciel.

Plan de Financement :

Subventions DRAC 50%	500.00 euros
Autofinancement communal	500.00 euros

1000.00 euros HT dont 300 € pour le logiciel et 700 € pour la formation

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subventions et à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

A noter, l'ordinateur de la bibliothèque doit être changé, une prochaine délibération sera mise à l'ordre du jour pour une demande de subvention auprès du Département.

11/ Délibération pour signature d'une convention « Bébé lecteur » avec le département

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une convention « Bébé lecteur » a été élaborer et proposé par le Département.

Elle explique que le Département a décidé de s'engager concrètement dans la prévention de l'illettrisme (6% en 2016). Le département décide de proposer un album bébé lecteur (aux enfants né dans l'année ou adopté de moins de 3 ans) qui sera assorti d'une exonération d'un an des droits d'inscription pour tous les membres de la famille de l'enfant, dans le but de familiariser l'enfant avec la lecture dès son plus jeune âge mais aussi d'inciter tous les rhodanien à fréquenter les bibliothèques.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention et à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Location-gérance de l'Auberge des Sapins : Par courrier du 27 février, M. Thomann nous a informés qu'il ne souhaite pas reconduire son engagement à la date du 1^{er} septembre 2018. Une rupture du contrat à l'amiable a été lancée mais n'a pas abouti à ce jour. La municipalité est en contact avec un candidat. Une solution doit être anticipée pour la fête des classes si besoin.

*Un mur s'est effondré au jardin public. La réparation doit être envisagée, des devis vont être demandés.

*Un plan/état des lieux de la boulangerie sera établi par le géomètre DESMURES pour un coût de 1 800 €.

*Conseil Municipal des jeunes : Slava Colin a été élu maire des Jeunes, Noé Berthon et Niels Dhondt sont adjoints. Les autres conseillers sont Khalissa Merdji, Manon Garnier, Nathan Berry et Milo Coulibaly.

Le prochain CMJ aura lieu le samedi 28 avril.

*Un appartement du fond du bourg a été rendu en très mauvais état, une procédure sera certainement lancée. Des rénovations importantes seront à prévoir.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi 10 avril, 20h30

Le Maire

Christine GALLET

A blue circular official stamp from the Municipality of Saint-Jules-d'Aray, Rhône. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE SAINT-JULES-D'ARAY" at the top and "RHONE" at the bottom, with two small stars on either side. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.